

Les prétendants au trône

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 29

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sympathique dans quelques sacristies lombardes et même à Naples, et remplacé des superstitions les plus grossières. C'est dire combien le mouvement d'adhésion à l'attitude de l'illustre chanoine se propage et s'accroît, et avec quel mépris ce grand et courageux champion peut regarder les tristes menées de ceux qui s'imaginent encore qu'on peut étouffer une si brillante intelligence au moyen de ce qu'ils appellent l'excommunication.

(Trib. du peuple)

Les prétendants au trône.

Un des collaborateurs de la *Tribune du peuple*, fait, au sujet des prétendants au trône de France, les réflexions suivantes :

« Il s'est établi à l'endroit des d'Orléans une légende qui consiste à dire chaque fois qu'ils reviennent sur le tapis :

« Au moins ce sont d'honnêtes gens ceux-là, on ne peut pas dire le contraire. »

Il n'en faut pas davantage pour asseoir une dynastie.

Si qualifier quelqu'un d'honnête homme signifie qu'il ne monte pas la nuit sur les toits des maisons pour enlever le plomb des gouttières et le revendre à un recéleur, je suis de l'avis général ; mais pour mon compte j'ai toujours cru devoir donner au mot « honnête » un sens beaucoup plus étendu, et il m'est impossible d'admettre qu'on soit à la fois prétendant et honnête homme.

En effet, ou les d'Orléans se présentent comme citoyens et leur candidature est insoutenable, puisqu'ils n'ont jamais servi la France que comme rois, d'une part, et que, de l'autre, ils vivent en Angleterre depuis 22 ans.

Où ils posent leur candidature comme aspirant au trône, c'est-à-dire à la démolition de la République, et alors ces honnêtes gens me paraissent tout ce qu'il y a au monde de plus malhonnête.

Cette démonstration est éclatante comme un abus.

D'ailleurs, un roi honnête est, à mon avis, aussi insupportable qu'un roi qui ne l'est pas. Forcé, par son état, à des infamies sans nombre, qu'il les commette honnêtement ou non, la nuance n'y fait rien.

Quand Louis XIV organisait les dragonnades et les pendaisons des protestants ; quand, à la sollicitation d'une vieille maîtresse, il révoquait l'Edit de Nantes, il agissait avec la plus parfaite honnêteté, croyant très sincèrement plaie à Dieu et assurer le bonheur de ses sujets par ces manifestations catholiques.

Napoléon III lui, ne s'abusait pas sur la divinité de son droit. Il savait très bien qu'il était devenu empereur d'industrie après avoir été simple chevalier de l'ordre, et quand il ordonnait d'arrêter un républicain par ses Piétri ordinaires, il ne se faisait aucune illusion sur la grandeur du crime qu'il commettait. « Je n'ignore pas que je me conduis fort mal, disait-il à part lui. Cet homme est la probité même, mais il me gêne dans mes évolutions. Je vais l'envoyer à Cayenne. »

Les d'Orléans, qui sont « honnêtes » ne feraient peut-être pas le même raisonnement ; mais comme les rois ne peuvent avoir d'autre plan de conduite

que de se débarrasser des républicains, ils arriveraient à la même déportation. »

Les cartes à jouer

sous le Régime de la Terreur.

Les révolutionnaires de 1792, qui faisaient rouler les têtes des princes sur l'échafaud et qui détruisaient sans pitié tout ce qui rappelait la royauté, ne pouvaient guère souffrir que les cartes à jouer étalassent effrontément à tous les yeux leurs rois de pique, de cœur, de trèfle et de carreau. C'étaient des rois de carton, il est vrai, mais il n'en réveillaient pas moins tous les jours dans l'esprit des citoyens qui continuaient de jouer, des idées qui pouvaient devenir dangereuses pour la république.

D'un autre côté, on ne pouvait priver le peuple d'une de ses plus chères distractions. Il fallut donc trouver le moyen de concilier le salut de la république avec le besoin de jouer aux cartes, que les républicains avaient religieusement conservé ; que faire alors ? Prendre, comme cela se fait dans toutes les circonstances graves, un terme moyen, qui conservât et en même temps détruisait les rois. Tous les fabricants de cartes furent donc invités à se creuser l'inspiration pour substituer aux rois, aux reines et aux valets de Jacquemin Grigoneur, leur inventeur, des figures emblématiques, plus en rapport avec l'état dans lequel la France se trouvait alors.

Un concours fut donc ouvert et les modèles envoyés au comité de législation de la Convention. Il ne fut pas proposé de prix à celui dont le modèle serait préféré, mais on lui promettait le privilège exclusif de faire vendre ses jeux de cartes dix années durant. Dix années ! c'était bien long. Lafontaine a dit quelque part : « Avant dix ans,

« Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons. »

Mais la république se croyait immortelle, et en accordant un privilège de dix ans, elle croyait de bonne foi ne donner qu'un bien léger à-compte sur le temps présumé de sa durée.

Les concurrents furent nombreux et les modèles assez bizarres. Malvoisin avait substitué aux quatre rois quatre champions de la Terreur, savoir : Marat, Michel Lepelletier, le Polonais Lajouski, Lesterpt-Bauvais ; il remplaça les quatre reines par des héroïnes d'octobre. Cependant, Malvoisin dut se contenter d'une simple mention honorable.

Le modèle préféré fut celui des citoyens Jame et Dangourre. Rejetant d'une manière absolue de substituer de nouvelles figures aux magots couronnés de Charles VI, comme ils le disaient dans leur programme, ils procédaient par voie d'allégorie. L'as était remplacé par la loi qui était au-dessus de tout. Les rois étaient devenus des génies. Il y eut en conséquence le génie de cœur ou de la guerre ; le génie de trèfle ou de la paix ; le génie de pique ou des arts ; le génie de carreau ou du commerce.

Les dames étaient changées en autant de libertés : liberté de cœur ou des cultes ; liberté de trèfle ou du mariage ; liberté de pique ou de la presse ; liberté de carreau ou des professions. Les rois et les dames ayant disparu, il ne pouvait plus être question